

P R E A V I S No 50

Installation de pavillons scolaires provisoires sur
les sites du Simplon et du Léman

Renens, le 17 janvier 2005/mh

AU CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S ,

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Le présent préavis a pour but de soumettre à l'approbation du Conseil communal la demande d'un crédit pour l'achat et l'installation de pavillons scolaires provisoires sur les sites des Collèges du Simplon (primaire) et du Léman (secondaire), ainsi que pour l'aménagement de deux salles de classes primaires aux Pépinières.

Préambule

Au printemps 2004, la Municipalité a déposé le préavis No 37, portant sur l'installation de pavillons provisoires sur le site Verdeaux-Pépinières, préavis qu'elle a ensuite retiré.

Le 5 novembre, l'Exécutif a présenté son rapport sur la planification scolaire. Ce document de travail met notamment en évidence les besoins en matière de locaux scolaires à court, moyen et long termes, tant du point de vue de leur nombre que de leur localisation.

Le présent préavis répond ainsi en partie aux conclusions du rapport.

Pour les échéances les plus proches, soit les rentrées scolaires 2005 et 2006, les besoins se situent au Sud des voies, en raison des nouvelles constructions, et dans la zone Verdeaux-Pépinières. Cette zone, par ailleurs saturée dans ses dimensions actuelles, ne pourra être développée sans l'acquisition de nouveaux terrains.

Stratégie de recherche de solutions

Pour couvrir les besoins à très court terme, en attendant d'agrandir ou de construire, la Municipalité s'est tout d'abord approchée des communes voisines, mais la moisson en locaux vacants n'a pas été fructueuse.

- Prilly pouvait mettre une classe à disposition au Collège de la Rapille, solution insuffisante et trop éloignée.

- Chavannes-près-Renens était en mesure d'offrir une classe de dépannage pour la fin de l'année scolaire 2004-2005, mais utilise toutes ses surfaces dès la rentrée 2005.
- Crissier aurait pu accueillir pour un an ou deux des élèves du secondaire, mais en aucun cas pour un cycle complet de trois ans. Considérant qu'il est préjudiciable pour les élèves de les changer de cadre et d'enseignant durant la partie terminale de leur formation scolaire, cette proposition n'a dès lors pas été retenue.

La recherche de surfaces libres dans des immeubles privés n'a pas abouti non plus. Soit les locaux étaient borgnes (rue du Simplon 1-3-5), soit ils ne permettaient pas l'implantation d'un préau (chemin du Chêne), soit ils étaient déjà prévus pour d'autres affectations (rue du Simplon 7).

Devant l'impossibilité de trouver des surfaces existantes pouvant convenir, les services communaux ont recherché des endroits propices à l'implantation de pavillons scolaires provisoires.

a) Etablissement primaire

Après examen approfondi de la localisation des besoins et discussion avec les directeurs des établissements primaire et secondaire, il apparaît qu'une construction provisoire sur le site Verdeaux-Pépinières peut être évitée. Il serait hâtif de conclure que la situation a diamétralement changé depuis l'an dernier, mais par souci d'économie de moyens, d'autres solutions ont été recherchées.

Pour la rentrée 2005, il sera procédé à la création d'une salle de classe par le regroupement d'une salle de dégagement et du local du concierge dans le Collège des Pépinières. De plus, si besoin est, la salle polyvalente des Pépinières sera momentanément équipée en salle de classe.

Afin de garantir à l'établissement primaire une situation pérenne dès la rentrée 2006, il est indispensable d'accélérer la procédure d'acquisition de la parcelle No 904, sise à l'avenue de Saugiaz 8, pour construire à cet endroit une unité de 4 à 6 classes qui fera ultérieurement l'objet d'une demande de crédit.

Pour scolariser les enfants des nouveaux habitants du Sud des voies, plusieurs localisations de pavillons provisoires ont été étudiées. Après avoir écarté divers lieux, deux emplacements ont fait l'objet d'une étude plus approfondie.

Bien situées et de dimensions permettant la construction de 4 salles de classes, d'une salle des maîtres et d'une salle ACT/ACM, les parcelles communales sises le long de l'avenue de la Savonnerie sont restées longtemps en lice. En effet, elles ont pour avantage essentiel leur localisation à cheval entre les bassins de recrutement des Pépinières et du Simplon. De plus, la volonté affirmée de la Municipalité de favoriser le développement du Centre constitue une garantie de ne pas être confrontés à du provisoire qui dure.

Au chapitre des inconvénients, on peut relever plusieurs choses. La réalisation d'une unité isolée oblige à la création de locaux annexes, tels que décrits ci-dessus, d'où une augmentation des coûts. Le bruit généré par la circulation sur l'avenue du 14-Avril est un élément qu'il ne faut pas négliger. Par ailleurs, le fait d'hypothéquer cet endroit stratégique, même par une construction éphémère, constitue sans conteste une entrave à une évolution rapide des parcelles du Centre.

Les inconvénients l'emportant sur les avantages, cette possibilité a finalement été écartée au profit de la construction d'un pavillon de quatre classes sur le site du Collège du Simplon.

Cette option permet d'éviter d'adjoindre aux classes des locaux annexes, puisque le collège principal comprend une salle des maîtres, une salle ACT/ACM, ainsi que d'une salle de mesures compensatoires, à l'usage des utilisateurs du pavillon. De plus, sa localisation, en face des logements subventionnés de la rue du Simplon, va permettre de scolariser les petits enfants tout près de leur domicile et de répondre ainsi au critère de visibilité (rapport municipal sur la planification scolaire page 5).

b) Etablissement secondaire

Pour faire face aux besoins scolaires des plus grands élèves, le choix du site du Léman s'est immédiatement imposé, en raison de l'espace libre de grandes dimensions à disposition à cet endroit et de la plus grande mobilité des élèves. L'emplacement choisi à l'intérieur du site, par ailleurs, tient compte des projets futurs qu'il ne doit pas entraver.

Programme des travaux

En collaboration avec les directions des établissements primaire et secondaire et au vu de ce qui précède, le programme des travaux a été arrêté comme suit :

a) Sur les sites du Léman et du Simplon

Construction d'un pavillon provisoire en préfabriqué comprenant chacun :

- 4 classes de 70 m²
- locaux sanitaires
- locaux de service

Le tout réparti sur 2 niveaux selon plan annexé.

b) Au Collège des Pépinières

Aménagement d'une classe en regroupant le local de dégagement et le local de service du rez-de-chaussée.

c) A la salle de gymnastique des Pépinières

Aménagement, si besoin est, de la salle polyvalente en local d'enseignement.

Description des travaux

a) Pavillons provisoires Léman – Simplon

Terrassements

Terrassements pour exécution des fondations des pavillons, des canalisations d'eaux claires et eaux usées, des conduites de raccordements aux réseaux d'eau et d'électricité.

Maçonnerie – béton armé

Exécution des fondations en béton armé, pose des canalisations. Réfection des surfaces après travaux.

Constructions préfabriquées

Fourniture et pose de pavillons préfabriqués, livrés clés en mains prêts à l'emploi après raccordement des énergies.

- Finition des sols en linoléum, murs en PVC, plafonds en panneaux de fibres minérales
- Fenêtres en PVC avec stores à rouleaux
- Eclairage par tubes fluorescents selon directives en vigueur
- Chauffage par convecteurs électriques.

Protection contre la foudre

Pose d'une installation de paratonnerre selon prescriptions ECA.

Installation électrique

- Alimentation et raccordement des bâtiments depuis respectivement la salle de gymnastique du Léman et la rue du Simplon, y compris raccordement téléphonique et informatique.
- Pose d'un tableau de distribution et raccordement des modules préfabriqués.
- Installation d'un système de sonorisation.

Installation sanitaire

- Alimentation et raccordement en eau des bâtiments idem électricité.
- Pose d'une batterie d'introduction, raccordement des eaux usées aux canalisations.

Divers & imprévus

Réserve pour travaux divers et imprévus.

Honoraires ingénieur civil

Comprennent les calculs statiques, la mise en soumissions et la surveillance des travaux de maçonnerie – béton armé.

Honoraires géomètre

Comprennent l'établissement du plan de situation nécessaire à la mise à l'enquête publique.

Jardinage – plantations

Compléments de plantations, de barrières et remise en état après travaux. Ces prestations seront exécutées par le personnel du Service entretien et maintenance.

Taxes

Taxes de raccordements d'eau et d'électricité pour le site du Simplon.

Vestiaires

Pose de bancs et patères.

Mobilier

Equiperment des locaux d'enseignement, y compris le matériel informatique pour les classes primaires.

b) Collège des Pépinières

Démolition

Dépose d'une cloison de séparation entre local de service et local de dégagement au rez-de-chaussée.

Electricité

- Déplacement du système de sonorisation du complexe Verdeaux-Pépinières dans local concierge adjacent, déplacement de prises.
- Pose d'un nouvel éclairage.

Sanitaire

- Déplacement de l'installation existante (chauffe-eau – bassin) dans local conciergerie adjacent.
- Adaptation et raccordement des conduites.

Revêtements

- Pose d'un tapis aigilleté après rhabillage du sol existant.
- Pose de panneaux d'affichage.

Faux-plafonds

Adaptation et remplacement d'une partie du faux-plafond existant.

Mobilier

Equiperment du local.

c) Salle polyvalente des Pépinières

Mobilier

Achat du mobilier et des moyens d'enseignement.

Devis des travaux

a) Pavillons provisoires Léman – Simplon

CFC	Désignation	Léman	/	Simplon
211	Terrassements – maçonnerie – béton armé	fr. 165'000.--	fr.	220'000.--
215	Constructions préfabriquées	fr. 442'000.--	fr.	442'000.--
223	Protection contre la foudre	fr. 2'200.--	fr.	2'200.--
230	Installation électrique	fr. 29'000.--	fr.	22'000.--
250	Installation sanitaire, y compris raccordement	fr. 19'000.--	fr.	15'000.--
289	Divers et imprévus	fr. 20'000.--	fr.	20'000.--
292	Honoraires ingénieur civil	fr. 11'000.--	fr.	14'000.--
296.0	Honoraires géomètre est.	fr. 2'000.--	fr.	2'000.--
296.3	Honoraires ingénieur physique du bâtiment	fr. 1'000.--	fr.	1'000.--
420	Jardinage, plantations	---	fr.	3'000.--
422	Clôtures	---	fr.	2'000.--
512	Raccordement au réseau d'eau y.c. taxe introduction	---	fr.	6'000.--
900	Mobilier des classes	fr. 115'000.--	fr.	140'000.--
901	Vestiaires	fr. 5'000.--	fr.	13'000.--
Total		fr. 811'200.--	fr.	902'200.--

b) Collège des Pépinières

Démolition	fr. 1'500.--
Electricité y.c. lustrerie	fr. 8'000.--
Sanitaire	fr. 4'000.--
Revêtements	fr. 5'000.--

Faux-plafonds	fr. 2'000.--
Divers-imprévus	fr. 2'000.--
Mobilier	<u>fr. 35'000.--</u>
Total 2 Collège des Pépinières	fr. 57'500.--

c) Salle polyvalente Pépinières

Mobilier	fr. 35'000.--
----------	---------------

Récapitulation

Total a	fr. 1'713'400.--
Total b	fr. 57'500.--
Total c	<u>fr. 35'000.--</u>
Total général	fr. 1'805'900.-- =====

Mise à l'enquête publique

La mise à l'enquête publique interviendra dès fin janvier 2005.

Calendrier des travaux

Concernant les pavillons préfabriqués, les travaux d'infrastructure seront réalisés au mois de mai afin de permettre la pose des modules en juin.

Les travaux au Collège des Pépinières seront exécutés durant les vacances d'été.

La mise à disposition des classes est prévue pour la rentrée d'août 2005.

Revente ou déplacement

Il n'est pas inutile de préciser que si les pavillons proposés perdent leur utilité lorsque les constructions définitives seront sous toit, ils peuvent être revendus, déplacés ou encore utilisés à d'autres fins, leur durée de vie maximale étant d'une trentaine d'années.

Ainsi, il est prévu de conserver l'unité provisoire installée sur le site du Collège du Simplon jusqu'à la construction d'un 2^{ème} étage sur le collège actuel, si la réalisation s'avère possible.

Quant au pavillon prévu sur le site du Léman, il sera enlevé au moment de la mise à disposition du nouveau collège, soit à la rentrée 2008, si le projet évolue sans anicroche. Il pourrait ensuite être déplacé par exemple aux Corbettes, en lieu et place de la construction actuelle. Cette solution permettrait de disposer de deux classes supplémentaires au Nord des voies, le collège actuel n'en comprenant que deux.

Participation cantonale

Le canton a octroyé, à titre d'avance, pour l'achat des moyens d'enseignement (ordinateurs, rétroprojecteurs, téléviseurs, etc.) inclus dans le poste 900 « mobilier » un acompte de fr. 20'000.--. Le solde sera versé sur la base du décompte final des achats.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation pour les deux pavillons, soit le nettoyage des locaux, le chauffage, l'électricité, l'eau et les assurances, etc., seront financés par le ménage courant et figureront annuellement au budget. La charge par année se décompose comme suit :

Nettoyage 20 h, / semaine	fr.	41'500.--
Chauffage, électricité, eau, assurances	fr.	<u>17'500.--</u>
Total annuel	fr.	59'000.—

Coût du capital

Le coût du capital (amortissement + intérêt) représente un coût de fonctionnement annuel moyen de fr. 216'708.-- pendant 10 ans. Ce coût se décompose de la manière suivante : amortissement fr. 180'590.--, intérêts fr. 36'118.-- (fr. 1'805'900.-- divisé par deux et multiplié par un taux de 4 %).

—

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S ,

Vu le préavis No 50 de la Municipalité du 17 janvier 2005,

Où le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. AUTORISE la Municipalité

- a) à faire entreprendre les travaux d'installation de pavillons provisoires sur les sites du Simplon et du Léman, ainsi que l'aménagement de deux salles de classes aux Pépinières.
- b) à créer un poste de nettoyage avec un taux d'activité de 48 % (20 heures hebdomadaires) pour l'entretien desdits locaux.

2. ACCORDE à cet effet, à la Municipalité, un crédit de fr. 1'805'900.-- TTC pour l'installation de pavillons provisoires sur les sites du Simplon et du Léman, ainsi que pour l'aménagement de deux salles de classe aux Pépinières.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire et couverte ultérieurement par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal. Elle figurera dans un compte d'investissement du patrimoine administratif section No 503 - Bâtiments scolaires - Compte par nature N° 5030 - Bâtiments et constructions (plus précisément 503.5060.134) et sera amortie en 10 ans, selon l'art. 17 lettre b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour : 1^{er} janvier 1990) sur la comptabilité des communes.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 14 janvier 2005.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

A.-M. DEPOISIER (LS)

J.-D. LEYVRAZ

Annexe : un plan de situation

Municipaux concernés : MM. Raymond Bovier, Jean-Jacques Ambresin et Olivier Golaz